



Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

PV. N°29

Réunion du 27/02/2020 à 10 h

ASSISTENT : Gérard GONZALEZ. Andrée BRESSOLLES. Florence MELET. Georges GOIZE. Manuel GONZALEZ, Juliette FONT.

« Sous réserve de validation par le Comité Directeur »

Ouverture de la séance à 10H

Modification de date et horaire en Départementale 3 :

Rencontre St Girons 2 / AS Critourienne prévue le 01/03/2020, modifiée le 29/02/2020. Demande effectuée hors délai moins de 10 jours (annexe 5) valeur 60 euros à débiter sur le club de St Girons (523580).

Demande faite le 19/02 par St Girons et validée par AS Critourienne le 24/02/2020 et reçue le 24/02 à 15H40 (acceptée par les 2 clubs).

*** Suite à la décision de la commission de discipline en date du 26/02/2020, concernant le match LE VERNET 1 / MAZERES 2 en D2 en date du 15/01/2020, match perdu pour MAZERES 2 (0) / LE VERNET 1 (3) avec 1 point de pénalité pour MAZERES 2.**

*** Suite à la décision de la commission de discipline en date du 26/02/2020, concernant le match SAVERDUN 2 / LAROQUE 2 en D3 en date du 08/02/2020, match perdu pour LAROQUE 2 (0) / SAVERDUN 2 (3) avec 1 point de pénalité pour LAROQUE 2.**

Coupe Ariège1 :

*** Suite à la décision de la commission de discipline en date du 19/02/2020, concernant le match MAZERES 1 / LAROQUE 1 en date du 15/02/2020, match perdu pour MAZERES suite à un nombre de joueurs hors période Art160.2. Le club de LAROQUE 1 est qualifié pour le tour suivant.**



La CDOCC rappelle que les demandes de changement de dates et horaires doivent être demandées au travers de footclub dans les délais supérieurs à 10 jours de la rencontre.

Toute demande faite dans un délai inférieur à 10 jours, sera acceptée (accord des deux clubs) avec une amende de 60 € (annexe 5) au club demandeur.

Toutes demandes faites 3 jours avant une rencontre seront refusées automatiquement.

Par le secrétaire général, G. GONZALEZ

Rédactrice MELET Florence